



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 AVRIL 2024 A 19 H

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 25 avril à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 avril 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à M. LOCHON), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme ANDRIEUX Chantal est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Vote : Unanimité

DISSOLUTION DE LA SPL NORMANDIE AXE SEINE – DL 18/2024

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'Assemblée spéciale de Normandie Axe Seine, les faits relevés par le commissaire aux comptes sont de nature à porter atteinte à la continuité de l'exploitation de la société et que le carnet d'affaires est insuffisant pour 2024 et 2025 et très incertain pour 2026 et 2027.

Dès lors le conseil d'administration a retenu le scénario de la mise en dissolution anticipée de la SPL, dans ce cas la fermeture de la société devrait intervenir au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose aux membres du conseil de voter l'adoption de la fermeture de la SPL Normandie Axe Seine afin que cette dissolution puisse être votée en Assemblée Générale dans les meilleurs délais.

Vote : Unanimité

FONDS VERT DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE LOISIRS – DL 19/2024

La commune prévoit la mise en œuvre d'un projet d'hébergement touristique sur les parcelles ZB 21, 22 et 23 (ex. terrain de football) dont elle dispose qui est dévolue principalement à des usages de loisirs et de sport.

La parcelle est enclavée sur sa périphérie : au nord par le site industriel ACO, à l'est par la RD 313, au sud par le quartier d'habitations Les Barillets.

L'actuelle végétation est ancienne et partiellement dégradée. Afin de traiter les nuisances sonores, visuelles et de limiter les co-visibilités dans le cadre du projet, un important traitement paysager est nécessaire.

Après examen, le devis de l'entreprise GUITRA Jardins pour un montant de 57 390 € HT est retenu.

Une première demande d'aide financière a été déposée auprès du Département en septembre 2023 (DL n° 33/2023).

M. le Maire souhaite déposer une seconde demande de subvention au titre des aides proposées par le Fonds Vert dans le cadre de la mesure « Adapter les territoires au changement climatique – Renaturation des villes et des villages »

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au chapitre dépense d'investissement chapitre 21.

Vote : Unanimité

DELIBERATION AUTORISANT LA VENTE DE BOIS – DL 20/2024

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de pour pouvoir vendre le bois qui est ou sera coupé sur des parcelles appartenant à la commune, il convient de voter cette autorisation.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à

- négocier le prix de vente du bois coupé sur des terrains communaux
- encaisser les recettes au compte 7022

Vote : Unanimité

ZAER DECISIONS SUITE A LA CONCERTATION DE LA POPULATION – DL 21/2024

305 questionnaires ont été remis dans les boîtes aux lettres des administrés. 101 réponses ont été enregistrées soit 33 % de participation.

LE RÉSULTAT du DÉPOUILLEMENT se PRÉSENTE ainsi :
--

1 – Trois projets font l'objet d'un refus : **Eolien** (82 %), **Méthanisation** (73 %), **Hydrolien** (56 %)

2 – Les projets retenus sont par ordre de priorité :

- **89 % Photovoltaïque** sur les bâtiments communaux (92 %), les espaces dédiés (parking, friches,...) et les maisons individuelles (75 %)
- **72 % Solaire Thermique**
- **60 % Bois Energie**
- **60 % Géothermie**

Suite à la consultation publique, M. le Maire propose de valider la carte de localisation des différents projets retenus par la commune pour communication à la Préfecture selon les critères suivants :

- Pas de projet présenté par la commune dans les domaines : Éolien, Méthanisation et Hydrolien
- **Photovoltaïque** : avis favorable en priorité sur les bâtiments communaux, puis sur les espaces dédiés et les maisons individuelles dans le respect du Plan Local d'Urbanisme
- **Solaire Thermique** : avis favorable pour les nouvelles constructions dans le respect du Plan Local d'Urbanisme
- **Bois Énergie** : avis favorable pour une proposition d'implantation d'une usine en limite de commune
- **Géothermie** : avis favorable pour les nouvelles constructions.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Seine à vélo : M. Lochon demande des informations sur l'avancement du projet. Les travaux devraient débuter à l'automne pour les tronçons 1-2-4-

Foire à tout : Mme Deschamps indique que l'inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche de renseignements et du paiement correspondant

Commémoration du 08 mai : le rendez-vous est fixé à 11 h (flyers en cours de distribution)

Stationnement : Le stationnement sur la pelouse de l'Eglise est désormais interdit. Le stationnement sera autorisé rue du Clos de l'Aître 2 heures avant le début de chaque cérémonie dont la date aura été communiquée officiellement en Mairie

Food-Truck : M. Inigo demande si le projet est toujours prévu le mercredi. La réponse est oui.

Travaux : M. Carrier informe que la vidéosurveillance sera installée courant mai 2024 et que les radars pédagogiques sont désormais opérationnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00